

## Adresse

Boulevard du Château 12 - 7800 ATH

☎ 068 26 88 86

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

## Direction

Pierre COQUELET

## Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

## Inscriptions

Le mardi 25 août de 16h30 à 19h.

A partir du lundi 1er septembre de 17h à 20h30.

## Plan d'accès



# Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath

## Connaissances de gestion

## CONNAISSANCES DE GESTION

Sur le plan légal, la section a pour but de répondre aux exigences de l'article 7 de l'arrêté royal du 21/10/98 fixant les mesures d'exécution de la loi du 10/02/98 relative à la Promotion de l'entreprise indépendante.

Sur le plan socio-professionnel, la section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences de base dans le domaine du droit, du commerce, de la comptabilité nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle à titre d'indépendant.

### Conditions d'admission

Aucun titre n'est exigé.

### Droits d'inscription

\*80,20 €

30 € pour les demandeurs d'emploi,  
les étudiants de moins de 18 ans,  
les bénéficiaires de l'Awiph,  
les bénéficiaires du CPAS,  
les professeurs sous certaines conditions.

### Fréquence des cours

Lundi du 14/09/2015 au 13/06/2016 de 17h30 à 20h50

Mardi les 06/10/2015, 10/11/2015, 01/12/2015, 05/01/2016,  
02/02/2016, 01/03/2016, 12/04/2016, 03/05/2016 et 07/06/2016  
de 17h30 à 20h50

### Titre obtenu

Certificat relatif aux connaissances de gestion de base

## Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente. ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

### **Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :**

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

### **Je suis bénéficiaire du CPAS :**

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

### **Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

### **J'ai moins de 18ans :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription